



RÈGLEMENT 2024

TROPHÉE DES

TROPHÉES DRÔME ARDECHE

BMX (Version 1 du 15-01-2024)



1) CALENDRIER

Le Trophée des trophées 2023 Drôme/Ardèche BMX se déroule sur 11 courses :

➤ 10/02/2024	Trophée de la Raviole	MOURS ROMANS
➤ 04/05/2024	Trophée Vicat	MOURS ROMANS
➤ 19/05/2024	Trophée du Nougat	MONTELIMAR
➤ 01/06/2024	Trophée du Brézème	LIVRON
➤ 22/06/2024	Trophée du Tricastin	ST PAUL 3 CHTX
➤ 29/06/2024	Trophée des Familles	PORTEs IÈS VALENCE
➤ 15/09/2024	Trophée Valloire	ST SORLIN EN VALLOIRE
➤ 05/10/2024	Trophée Ellip'6	PIERRELATTE
➤ 20/10/2024	Trophée St Joseph	MAUVES
➤ 27/10/2024	Trophée de la Caillette	CHABEUIL
➤ 03/11/2024	Trophée de la Châtaigne	LAVILLEDIEU

2) REGLEMENT TECHNIQUE

- ✓ Pour tout point non évoqué, ou litige non repris dans ce présent règlement, le règlement FFC de l'année en cours sera le règlement de référence.
- ✓ Particularité des plaques latérales : Celles-ci ne sont pas obligatoires sur ces trophées mais vivement conseillées.
- ✓ Chaque club organisateur devra déclarer et payer les droits d'organisation de sa course auprès du comité régional 3 mois avant la date
- ✓ Un guide de compétition devra être communiqué aux responsables BMX de la Drôme et de l'Ardèche, 30 jours avant la date.
- ✓ Le guide de compétition devra inciter les participants à prendre connaissance de ce règlement « Règlement 2024 du trophée des trophées Drôme-Ardèche BMX version n°...».
- ✓ Le guide de compétition reprendra certains points du présent règlement, notamment les parties reprisent en rouge ainsi que l'annexe 1.

- ✓ Ce sont les responsables BMX des deux départements qui se chargeront de la diffusion du guide de compétition, via le comité régional. Le club organisateur se chargera de la diffusion dans les autres comités régionaux, s'il le souhaite.

- ✓ La constitution du corps arbitral sera réalisée par la responsable des arbitres BMX 26/07. Cette liste comprendra :
 - 1 président de jury
 - 1 adjoint arbitre de pré-grilles
 - 1 adjoint arbitre de départ
 - 3 adjoints arbitres de piste
 - 1 adjoint arbitre d'arrivée
 - 3 pointeurs d'arrivée
 - 1 administrateur secrétariat

- ✓ Dans le guide de compétition, il sera rappelé que chaque club doit fournir **OBLIGATOIUREMENT un arbitre et 2 arbitres à partir de 15 pilotes engagés**.
- ✓ Chaque club enverra sa liste d'arbitres à Sylvette Bouvat-Boissin (voir article 11) à la clôture des inscriptions. Rappel : le staff arbitral doit être en possession d'une licence FFC.
- ✓ Le club organisateur devra fournir :
 - 1 ou 2 personnes pour les pré-grilles.
 - 2 personnes au départ pour le tirage au sort des couloirs si besoin.
 - 1 personne au secrétariat pour les photocopies et la retranscription des résultats.

- ✓ 15 jours avant la course, le club organisateur devra communiquer aux responsables BMX de la Drôme ou de l'Ardèche, le nom et le nombre de secouristes prévus dans la convention du dispositif de sécurité.
- ✓ Dans le guide de compétition, il sera précisé que les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas s'engager. Pour ce faire, les licences devront avoir été enregistrées suffisamment tôt pour apparaître dans l'espace club FFC à l'onglet « engagement WEB ».
- ✓ Les licences Pass Accueil Jeune et Pass Découverte sont acceptées si ces dernières ont été validées par la FFC. Pour s'inscrire avec une licence de ce type, les pilotes devront envoyer par mail au club organisateur leur inscription le mercredi précédent la course et présenter le jour de la course leur licence.
- ✓ Les courses sont ouvertes à tous les pilotes disposant d'une licence FFC en cours.
- ✓ La liste des pilotes par catégorie sera affichée durant les essais. Les pilotes devront vérifier qu'ils sont bien inscrits et ce, dans la bonne catégorie.
- ✓ L'organisation d'un Trophée sur le territoire Drôme/Ardèche vaut acceptation de ce règlement par le club.

3) ENGAGEMENTS

- ✓ Le montant des engagements sont identiques pour tous les trophées :
 - 10 € pour les U13 et moins
 - 13 € pour les U15 et plus
- ✓ Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via leur espace club FFC « engagement web ». Les paiements se feront sur place auprès du club organisateur ou par virement.
- ✓ Lors de l'inscription au calendrier régional, les clubs organisateurs devront demander la mise en ligne sur CICLE de deux courses pour leur évènement :

1/ Trophée 26/07 « Trophée Nom du trophée... – .Lieu.... – 20 pouces

2/ Trophée 26/07 « Trophée Nom du trophée... – ...Lieu....– 24 pouces

- ✓ La date limite des engagements sera indiquée dans les guides de compétition : jusqu'au mercredi 20 h si la course se déroule le samedi, jusqu'au jeudi 20 h si la course a lieu le dimanche.

4) HORAIRES

- ✓ Les clubs organisateurs sont libres de définir leurs horaires.

5) CATEGORIES (Voir Annexe 1)

- ✓ Les catégories du Trophée des Trophées sont définies comme suit :

- En 20 pouces : 19 catégories
- En Cruiser : 5 catégories

Les U15 et plus ne pourront être inscrits que dans une seule catégorie : 20" ou 24".

- ✓ Particularités concernant les féminines :

Catégories par année d'âge

- Si les filles sont moins de 4 inscrites par année d'âge, elles seront prioritairement regroupées par catégorie « classique » (Ex : U9). Si la catégorie « classique » comporte moins de 4 filles, elles rouleront obligatoirement avec les garçons par année d'âge.
- Quel que soit les regroupements effectués (par catégories « classique », avec les garçons), les filles auront un classement séparé pour la remise des récompenses et seront récompensés par année d'âge tout comme au classement général.

- Les filles (roulant avec les garçons) qui participeront à la finale seront récompensées dans le cadre de cette finale ainsi que dans leur catégorie féminine par année d'âge.

Catégories U15/U17 filles, femmes 17ans + et catégorie cruiser U15/U17 filles et cruiser 17ans + femmes

- Si elles sont moins de 4 inscrites, celles-ci seront regroupées ensemble tout en restant dans leur catégorie 20 » » ou cruiser.
- Si après regroupement, elles sont toujours moins de 4, celles-ci ne seront pas regroupées avec les garçons et rouleront entre féminines.
- Qu'elles soient regroupées ou non, elles seront récompensées par catégories (U15 filles et U17 filles et femmes 17ans+ ; cruiser U15 filles et cruiser U17 filles et cruiser 17ans+ femmes). Cela lors du podium tout comme au classement général.

6) DEROULEMENT DES COURSES

- ✓ Chaque club organisera son Trophée comme il le souhaite « format classique 3 manches puis phases finales; ou plusieurs manches brassées avec finales A, B, C... ou tout autre format.
- ✓ Le format de la course doit impérativement être indiqué dans le guide de compétition.
- ✓ Le club organisateur pourra organiser des animations spécifiques. En cas de mise en place d'une démonstration de draisiennes, celle-ci ne pourra avoir lieu qu'avec des jeunes ayant une licence FFC à jour.

7) LES RECOMPENSES

- ✓ Les récompenses de chaque course seront définies par les clubs organisateurs. La dotation devra être notée dans le règlement particulier du guide de compétition.
- ✓ Les pilotes devront être présents avec le maillot de leur club lors de la remise des récompenses.

8) RESULTATS

- ✓ Des résultats provisoires après chaque trophée seront établis par la personne responsable. Dans un premier temps, ces résultats seront envoyés aux clubs pour vérification. Ces derniers auront une semaine pour effectuer cette vérification. (Une non-réponse vaut décision d'acceptation). À l'issue, les résultats seront officiellement diffusés aux commissions BMX (voir Article 11 contacts) ainsi qu'au comité AURA via l'adresse : resultats.auraffc@gmail.com
- ✓ Les comités se chargeront de les diffuser auprès des clubs de la Drôme-Ardèche.

9) CLASSEMENT GENERAL

- ✓ Un classement général provisoire pourra être établi au cours de la saison.
- ✓ Un classement général sera établi par les commissions BMX D/A et la responsable classement.
- ✓ Les clubs organisateurs devront fournir, à la personne responsable du classement général, le classement de la course après avoir fait ressortir les catégories du Trophée des Trophées.
- ✓ La responsable du classement général se chargera de sa diffusion auprès des clubs drômois et ardéchois, ainsi qu'auprès du comité régional et des commissions BMX D/A.
- ✓ Le classement général sera établi sur les 8 meilleurs résultats si les 11 trophées ont lieu. Si un (ou plusieurs) trophée devai(en)t, être annulée(s), les résultats pris en compte seraient calculés au prorata (7 meilleurs si 10 trophées, 6 meilleurs résultats si 9 trophées...). De plus, le pilote doit avoir participer à 5 trophées pour prétendre au classement.
- ✓ Pour toutes les courses, les pilotes de chaque catégorie marqueront un nombre de points fixes et ce quel que soit le nombre de partants.
- ✓ Barème des points :
1er = 100 pts - 2ème = 96 pts - 3ème = 93 pts - 4ème = 91 pts - 5ème = 90 pts - ... jusqu'à 1 pt pour le 94ème.

10) RECOMPENSES DU CLASSEMENT GENERAL

- ✓ Une récompense sera offerte aux 8 premiers de chaque catégorie (Voir Annexe 1 et Article 5).
- ✓ Les pilotes des comités extérieurs peuvent rentrer dans le classement et prétendre à une récompense s'ils respectent les conditions fixées.
- ✓ Pour les récompenses du classement général :
 - Une participation de 250 € par club organisant un trophée sera versée au plus tard le jour du championnat bi départemental au club organisateur de ce championnat.
 - Les comités (26 / 07) participeront également à la hauteur de 200 € par comité. Somme à verser au plus tard le jour du championnat bi départemental au club organisateur de ce championnat.
 - Le club organisateur se chargera de l'achat des récompenses et d'éditer les factures aux comités (26 / 07) et aux autres clubs.
- ✓ La remise des récompenses du classement général se déroulera
 - Lors du prochain championnat bi départemental « 2025 ».

Les pilotes devront être présents avec le maillot de leur club lors de la remise des récompenses.

11) Contacts

✓ Commission Drôme :

J.BOURGEAC :  responsable.commission.bmx26@gmail.com

✓ Commission Ardèche :

JM.PONS :  ponsjm@sfr.fr

✓ Responsable Arbitres :

S.BOUVAT-BOISSIN :  didier.bouvat-boissin@orange.fr

✓ Responsable Classement :

E.VIOUGEAS:  eq.viougeas@orange.fr

Annexe 1 (Voir article 5 du présent règlement)

CATEGORIES 2024

Trophée des trophées BMX DRÔME-ARDECHE

Année de Naissance	20'' Masculin	20'' Féminin	CRUISER Masculin	CRUISER Féminin
2018 / 2019	6 ans et moins (U7) GARÇONS	6 ans et moins (U7) FILLES		
2017	7 ans (U9) GARÇONS	7 ans (U9) FILLES		
2016	8 ans (U9) GARÇONS	8 ans (U9) FILLES		
2015	9 ans (U11) GARÇONS	9 ans (U11) FILLES		
2014	10 ans (U11) GARÇONS	10 ans (U11) FILLES		
2013	11 ans (U13) GARÇONS	11 ans (U13) FILLES		
2012	12 ans (U13) GARÇONS	12 ans (U13) FILLES		
2009 / 2010	U15 GARÇONS		CRUISER U15 / U17 GARÇONS	CRUISER U15 / U17 FILLES
2009 / 2008	U17 GARÇONS			
2007 / 2006			CRUISER 17 / 39 ans HOMMES	
2005 à 1985				
1984 et avant			CRUISER 40 ans et plus HOMMES	